L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 2, 1899. No. 5

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN

Une Offre Superbe

Deux journaux pour $1.50 par an !

Voilà ce que L'ECHO DE MANITOBA offre à ses lecteurs.

A partir de ce numéro, tout lecteurs qui désirera recevoir en même temps que L'ECHO DE MANITOBA, *Le Canadien*, journal hebdomadaire français publié à St. Paul, n'aura qu'à envoyer $1.50 pour recevoir les deux journaux : L'ECHO et *Le Canadien*.

Le Canadien est un journal de quatre pages, grand format, des mieux rédigés qui donne une grande quantité de nouvelles de tous les centres canadiens des Etats-Unis.

Abonnement strictement payable d'avance.

Le Service de Requiem a Montreal.

Une messe de requiem a été célébrée à Montreal en l'honneur de M. Felix Faure :—

Voici la peroraison du magnifique discours qu'a prononcé en cette occasion Sa Grandeur Mgr. Bruchési :

"Mes Frères,

"A l'heure où je parle, les funérailles de M. Felix Faure ne sont peut être pas encore terminés à Paris, son cercueil a paru sous les voûtes de Notre-Dame en présence des autels, au milieu d'une foule nombreuse qui représentait la nation entière, on entretint les chants sublimes de l'Eglise. Les divisions et les luttes pouvaient se trouver au dehors. Dans la vieille cathédrale, c'était l'union parfaite des esprit et des coeurs sous la même impression du néant de la vie et dahs le même espoir de l'immortalité. Notre-Dame de Montréal prie, elle aussi, et fille toujours fidèle à sa mère dans les jours de deuil comme dans les jours de triomphe et de gloire, elle chante "requiem aeternam dona ei Domine." Oui, Seigneur, donnez au chef de la France, que vous venez d'appeler soudainement à vous, l' éternel repos, et de la France elle même ayez pitié. Continuez lui votre protection miséricordieuse et tendre. Quoi qu'il arrive et quoi qu'onpuisse dire, vous savez qu-elle vous aime toujours, qu'elle travaille et sonfire pour vous. Et vive à jamais le Christ qui aime la France."

Arrestation des Chefs de la Ligue des Patriotes.

Paris, 24.—Les députés Deroulède, Habert et Millevoye, arrêtés hier, ont été confrontés, ce matin, avec le général Roget qui a déclaré que M. Déroulède avait essayé de l'induire ainsi que les soldats à marcher à l'Elysée. On craint que M. Déroulède ne subisse son procés devant le sénat siégeant comme haute cour de justice.

La police a fait environ 400 arrestations hier.

Suivant le premier rapport de la préfecture de police, la Ligue des Patriotes qui s'était donné rendez-vous à la place de la République, à 3 heures et que la police avait empêchée de se réunir, se rendit à la place de la Bastille d'où la police la chassaf Elle marcha, ayant à sa tête MM. Déroulède, Habert, Lassies, Millevoye et le comte d'Aulon à la place des Nations. Voyant qu'ils ne pourraient arriver en temps au cimetière, les Patriotes abandonnérent leur plan. A six heures passa le régiment commandé par le général Roget, MM. Déroulède et Habert suivirent les soldats, pénétrérent dans les casernes et commencerént à crier : "Nous venons ici dans le sanctuaire de l'armée française crier 'Vive la France ! vive l'armée et nous ne sortirons que forcés par la police !' "

I ls furent alors conduits dans un cabinet particulier et le préfet de police fut aussitôt mandé. Il donna ordre de les tenir sous bonne garde.

Le President Loubet.

Une centaine d'arrestations en tout ont été faites à la suite des désordres qui se sont produits aujourd'hui.

Tout indique que le président Loubet sera l'objet d'une campagne semblable à celle qui a amené M. Casimir-Perier à donner sa démission. La Ligue de la Patrie française fera tout ce qu'elle pourra pour atteindre ce but, car son principal grief est que le président est dreyfusiste. Les manifestations qui ont eu lieu dans les rues étaient sans aucun doute organisées, mais jusqu'ici elles ont été réprimés sans peine. On assure que le cabinet Dupuy agira énergiquement pour maintenir la paix public.

On peut se faire une idée de la politique de M. Loubet par' le récit suivant d'une entretien qu'il a eu avec M. Bourgeois, chef des radicaux modérés, qui venait offrir au nouveau président l'appui de son parti. Avant d'accepter cet appui, M. Loubet a dit : "Vous savez sans doute que l'un des premiers actes de mon ministère sera l'adoption d'une loi sévère pour arrêter le courant d'insultes, d'infamies et de diffamations qui salit en ce moment la France. Je crains que, peut-être, une législation de ce genre ne soit pas entièrement dans les vues des radicaux." Dans sa réponse, M. Bourgeois a acquiescé de bon coeur à la politique du président.

M. Frischhauer, le correspondant à Paris de la "Nouvelle presse libre," a été expulsé du pays.

La France et l'Angleterre.

On assure que lord Salisbury a envoyé au gouvernement français et à celui de l'Italie une protestation formelle contre l'entente conclue entre ces pays et aux termes de laquelle l'Italie cède à la France une partie de la colonie d'Assab.

D'après la convention anglo-égyptienne de 1883, il était défendu à l'Italie de fortifier cette partie de la côte africaine. La France affirme qu'elle n'est pas liée par les clauses de cette convention; aujourd'hui elle se propose d'élever des ouvrages en terre et des fortifications pour contrebalancer les forts anglais établis dans l'île de Périm.

La protestation de lord Salisbury fait voir que les relations entre les deux pays sont encore fortement tendues.

Le vapeur qui fait le service de la poste dans de golfe Persique a apporté la nouvelle de la remise, samedi dernier, d'un ultimatum au sultan d'Oman, qui a loué à la France un dépôt de charbon sur la côte de ce pays. Le sultanat d'Oman est considéré comme étant sous la protection de l'Angleterre, le souverain de ce pays recevant un subside de cette dernière.

Londres, 16 fevrier. — A la chambre des communes, aujourd'hui, M. Broderick, sous-secrétaire des affaires étrangères, a dit que, jusqu'à présent, d'après les renseignements obtenus par le gouvernement britannique, le sultan d'Oman n'avait cédé ou n'était sur le point de céder à la France aucun dépôt de charbon ou port sur la côte d'Oman.

Des renseignements obtenus dans les cercles officiels indiquent que le sous-secrétaire des affaires étrangères a joué aujourd'hui avec les mots à la chambre des communes, lorsqu'il a répondu à la question relative au sultan d'Oman et à la France. Il est de fait que le sultan d'Oman a permis il y a un mois à la France d'établir un dépôt de charbon sur la côte de ce pays, bien qu'il n'y ait eu peut-être ni location ni cession de territoire. Les fonctionnaires du gouvernement disent aussi qu le mot "ultimatum" contenu dans la dépêche de Bombay relative à Oman, est une "exagération." On croit savoir que la "note" anglaise remise au sultan d'Oman informait ce dernier que s'il favorisait d'autres nations que l'Angleterre le subside de huit mille livres sterling que cette dernière lui octroyait serait supprimé."

Les Americains aux Philippines.

Washington, 24. — On a reçu aujourd'hui de Manille la dépêche suivante adresée au département de la marine

"Pour des raisons politiques, l'Oregon devait ètre envoyé ici sur-le-champ.

Le Yorktown est arrivé.

"Le Chaleston et le Petrel, croisent autour des îles Philippines.

"DEWEY."

Le secrétaire de la guerre a transmis au sénat, le rapport du général Otis sur la condition de santé des troupes. Le rapport télégraphié hier, dit : Depuis l'arrivée des troupes jusqu'au 1er février, la mortalité parmi les soldats des Etats-Unis aux Philippines, a été de 220 hommes. 41 sont mort des suites de blessures ou accidents. 65 ont succombé à la fièvre typhoïde, 22 à la dyssenterie, 3 à la fièvre maligne. Les autres sont morts de différentes maladies.

La Menoire de Leon XIII.

On a souvent vanté l'incroyable mémoire de Léon XIII, et spécialement la facilité avec laquelle il se rapelle les noms de tous les personnages avec qui il s'est trouvé, même une seule fois, en relation. Or cette facilité ne se rapporte pas seulement aux personnes constituées en dignité, elle s'étend jusqu'aux plus humbles. Voici un trait récent qui en fournit une preuve curieuse.

On sait que le cardinal Richard vient d'accomplir un voyage à Rome et qu'il a été reçu, à plusieurs reprises, en audience privée par sa sainteté. A la fin de l'une de ces audiences, l'archevêque de Paris demanda au saint-père de daigner admettre en sa présence son domestique.

— Bien volontiers, répondit le pape. Qu'il entre, ce bon Joseph!

— Ce n'est pas Joseph, répliqua le cardinal. Il est malade.

— Alors, c'est Benoît, reprit Léon XIII.

C'était Benoît en effet. Le pape se souvenait fort bien que l'archevêque a deux domestiques, répondant respectivement aux noms de Joseph et de Benoît.

La Politique et le Clerge.

Mgr. Toucher, évêque d'Orléans, dans une lettre qu'il a adressée au supérieur du séminaire de St-Sulpice a fait de grands éloges de M. l'abbé Mignan, qui doit prêcher le carême à Notre-Dame.

M. l'abbé Mignan a charge d' une cure près d'Orléans, la ville épiscopale.

En causant des affaires de France, M. l'abbé Mignan dit que le clergé ne s'y préoccupe jamais beaucoup des questions politiques. A peu d'exceptions près, tous les membres du clergé français ont accepté la République, et il ajoute qu'un grand nombre de chefs républicains ont des vues pleines de modération, citant comme exemple l'ex-premier ministre, M. Méline, et le regretté président, M. Félix Faure.

M. Mignan ne croit pas qu'il puisse être question de changement de gouvernement en France, laissant entendre que l'avènement au pouvoir des royalistes ou des bonapartistes n'était pas réalisable.

En France, M. Mignan dit que les catholiques et les protestants vivent en bon accord. Jamais il ne s'élève de conflit à cause de dissidences d'opinions religeuses. A Orléans, ou la grande majorité de la population est catholique, le dernier préfet élu était protestant, ainsi que l'un des trois sénateurs élus pour le parlement. Pendant leur élection, il n'a pas été qustion de leurs opinions religeuses.

La question de l'éducation est la seule que l'Eglise discute avec la République. Le clergé aimerait donner l'instruction dans les écoles primaires, mais la loi le défend, de sorte que les enfants catholiques et les enfants protestants reçoivent l'instruction religieuse de leurs pasteurs respectifs.

Terrible Accident de Chemin de Fer.

Le train express de Calais, rempli de voyageurs venant de Londres, a tamponné un train omnibus à Forest, à cinq kilomètres de Bruxelles. Vingt et une personnes ont été tuées sur le coup et une centaine d'autres blessées.

Le train était parti de Tournai le 18 à 5 h. 22 et arrivait à Forest à 8 h. 14. Immédiatement après, l'express de Mons entrait en gare à toute vitesse et heurtait le train de Mons de voir les signaux. La locomotive du train de Mons est montée sur les dernières voitures du train de Tournai qui étaient remplies de voyageurs. Les wagons ont été réduits en pièces.

Les blessés poussaient des cris déchirants; des médecins ont été mandés en toute hâte pour leur prodiguer leurs soins. Deux jeunes mariés en voyage de noce sont parmi les tués. La plupart des victimes sont des Belges; on compte aussi quelques Français. On ne croit pas qu'il y eût dans le train des Anglais ou des Américains.

Six cadavres ont été retrouvés entre les roues de la locomotive du train de Mons.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ére insertion, par ligne 10c
Chaque insertion subsequent . . . . 8c.

N.B.—Les annouces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

La Federation des Colonies Australiennes.

Tous les premiers ministres des colonies australiennes se sont accordés au sujet de certaines questions relatives au projet de loi de la fédération, ce qui semble assurer la fondation d'une fédération australienne.

Aucune des capitales actuelles de colonies ne sera la capitale fédérale, mais en attendant le choix d'une ville et la construction d'edifices gouvernementaux, le parlement australien se réunira à Melbourne. Le parlment sera composé d'un sénat et d'une Chambre des représentants dont les décisions devront être prises à la majorité absolue. Les différends entre les deux Chambres seront réglés à la majorité absolue des deux Chambres réunies. Les deux Chambres seront électives et le suffrage sera universel, chaque électeur n'ayant droit qu'à un vote. Chaque colonie ou état élira 6 sénateurs pour six ans.

La Chambre des représentants sera composée de 63 députés élus pour trois ans. La Nouvalles-Galles du Sud en élira 24, Victoria, 23 ; l'Australie Méridionale, 7 ; l'Australie Occidentale, 5; la Tasmanie, 5.

La Reine sera représentée par un Gouverneur-Général. Le cabinet sera composé de 7 ministres avec des salaires s'élevant ensemble à £12,000 ou $60,000 par an. Le budget de la fédération est évalué à £1,500,000 ou $7,500,000.

Le jeune Mimile à sa mère :

Maman, pourquoi mon parrain n'a-t-il plus de cheveux ?

C'est parce qu'il n'a pas su, quand il était jeune, en mettre de côté pour ses vieux jours !

La Seance d'Hier.

La réunion bi-mensuelle de l'association libérale française de Winnipeg qui a eu lieu hier-soir, fut un succès magnifique.

Vu le grand nombre de membres présents et la présence de nombreux délégués, la séance ordinaire fut suspendue.

Après un excellent discours de M. H. Royal, sur la constitution du Canada, M. A. F. Martin prononça une allocution chaleureusement applaudie.

MM. Camyré, J. Prud'homme, H. d'Hellencourt ont également pris la parole.

Un vote de condoléance et de respectueuse sympathie à Mme Jameson, fut pris à l'unanimité.